



# Règlement Particulier C'BAD or not CEBA'D 2022

N° d'autorisation : 21.GEST.67/TI.L./007

Du 4 juin 2022 au 5 juin 2022



La compétition se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBAD. Ces éléments du règlement particulier complètent les dispositions du RGC. Certains points pourront éventuellement être complétés au vu des inscriptions.

## Article 1 : Joueurs concernés

Le tournoi est ouvert aux joueurs jeunes licenciés auprès de la FFBAD et aux joueurs des pays limitrophes, dans les catégories d'âge **Juniors (nés en 2004-2005)**, **Cadets (nés en 2006-2007)**, **Minimes (nés en 2008-2009)**, **Benjamins (nés en 2010-2011)**, **Poussins (nés en 2012-2013)** et **MiniBads (nés en 2014 et après)**, qui ne sont pas sous le coup d'une suspension ou d'un arrêt pour raison médicale.

## Article 2 : Tableaux et mode de compétition

- **2.1** : Les tableaux proposés sont : Simple Homme et Simple Dame pour toutes les catégories ; ainsi que Double Hommes, Double Dames et Double Mixte pour les catégories Juniors, Cadets, Minimes, Benjamins et Poussins. Chaque participant peut s'inscrire dans trois tableaux.
- **2.2** : Tous les tableaux se joueront en poules, suivies dans la mesure du possible, d'un tableau d'élimination directe. Le nombre de sortants par poule sera indiqué par voie d'affichage. En accord avec le juge-arbitre, si un tableau n'atteignait pas le minimum de 3 joueurs ou paires, le comité d'organisation se réserve le droit de le supprimer ou de le fusionner avec la catégorie d'âge **immédiatement supérieure**. Les matchs se joueront en sets de 21 points, au meilleur des 3 manches.
- **2.3** : Les tableaux seront réalisés sur la base de 6 catégories d'âge, chacun limité à 32 joueurs ou paires :
  - a. Juniors, en SH, SD, DH, DD et DMx ;
  - b. Cadets, en SH, SD, DH, DD et DMx ;
  - c. Minimes, en SH, SD, DH, DD et DMx ;
  - d. Benjamins, en SH, SD, DH, DD et DMx ;
  - e. Poussins, en SH, SD, DH, DD et DMx ;
  - f. MiniBads, en SH et SD uniquement.

Si le nombre d'inscrits le permet, des tableaux de SH et de SD réservés aux joueurs P ou Non Compétiteurs (NC) seront proposés dans les catégories Juniors, Cadets, Minimes, Benjamins et Poussins.

- **2.4** : Les tableaux Poussins et MiniBads se disputeront sur terrain aménagé : sans le couloir du fond, filet à 1m40 de hauteur.
- **2.5** : En simple, un joueur ne peut s'inscrire que dans la catégorie immédiatement supérieure à la sienne, s'il souhaite se surclasser. Exemple : un joueur benjamin peut s'inscrire dans les séries Benjamins ou Minimes.

En double, c'est le joueur le plus âgé qui détermine la catégorie dans laquelle la paire se trouvera. Il est également possible de jouer dans la catégorie **immédiatement supérieure** à celle du joueur le plus âgé de la paire, dans la limite de deux catégories d'écart entre celle du joueur le plus jeune et la catégorie du niveau dans lequel s'inscrit la paire. Néanmoins, il ne sera pas possible pour un joueur d'une paire de jouer en dessous de la catégorie dans laquelle il devrait normalement jouer. Exemple : une paire dont les catégories des joueurs sont benjamin et minime ne pourra s'inscrire que dans les séries Minimes ou Cadets.

- **2.6** : La moyenne prise en compte pour la confection des tableaux sera celle au **20 mai 2022**. Il appartient aux joueurs de s'assurer de leur catégorie avant de s'inscrire. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des inscriptions mal saisies seront supportées par les joueurs en cause.



# Règlement Particulier C'BAD or not CEBA'D 2022

N° d'autorisation : 21.GEST.67/TI.L./007

Du 4 juin 2022 au 5 juin 2022



## Article 3 : Inscriptions

- **3.1** : L'inscription doit se faire individuellement et impérativement en ligne, via le module dédié sur la plateforme Tournament Software.
- **3.2** : La date limite d'inscription est fixée au **25 mai 2022 à 23h59**. Si le nombre d'inscrits dépasse la capacité d'accueil de nos infrastructures (100 joueurs) ou d'un tableau (32 joueurs), la date de paiement des droits d'inscription servira de critère de sélection.
- **3.3** : Les droits d'inscription, fixés à 11 € pour un tableau, 15 € pour deux tableaux et 18 € pour trois tableaux, sont à payer au plus tard avant le premier match. Tout joueur n'ayant pas réglé ses droits d'inscription ne sera pas autorisé à prendre part à la compétition. Toute inscription payée sur place sera majorée de 2 €.
- **3.4** : Tout joueur remplaçant devra s'acquitter des droits d'inscription. Le remplacement d'un joueur ne sera autorisé que s'il ne modifie pas l'ordre des têtes de séries dans le/les tableau(x) concerné(s).

## Article 4 : Organisation et déroulement de la compétition

- **4.1** : Le juge-arbitre de la compétition est Madame Virginie PIERROT. Ses décisions sont sans appel. Elle est en droit de disqualifier tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points des règlements. En dehors des demi-finales et finales, les matchs sont majoritairement auto-arbitrés (sauf décision contraire du juge-arbitre).
- **4.2** : Les volants sont à la charge des joueurs à part égale pour chaque match (sauf finales où ils seront fournis gracieusement par l'organisateur). Des volants plastiques « Yonex Mavis 500 » seront fournis gracieusement par l'organisateur pour les tableaux MiniBads ainsi que pour les éventuels tableaux P/Non-classés. En cas de litige, le volant officiel est le « Yonex AS30 », en vente dans les salles au prix de 26 €.
- **4.3** : Tout volant touchant une quelconque partie de la structure sera compté faute pour le gymnase Herrade.
- **4.4** : Les horaires diffusés pendant la compétition le sont à titre indicatif. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match.
- **4.5** : Le temps de récupération entre les matchs est de 20 minutes.
- **4.6** : Le temps de prise de contact avec le terrain est de 3 minutes à partir de l'appel du match. Ce temps est décompté du temps de récupération. Tout joueur ne se présentant pas pour son match dans un délai de 5 minutes à compter de l'appel de son match pourra être disqualifié.
- **4.7** : Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues en cas de forfait après la date du tirage au sort, fixée au **30 mai 2022**. Il devra prévenir le club organisateur (coordonnées figurant sur la convocation) de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives à la Ligue Grand Est de Badminton (4 rue Jean Mentelin 67200 STRASBOURG), par tout moyen prouvant la date de réception.
- **4.8** : Tout participant s'engage à respecter le protocole sanitaire affiché à l'entrée du gymnase, et pourra être exclu de la compétition en cas de non-application des mesures prévues au moment de la compétition. Ces consignes sont susceptibles d'évoluer en fonction des annonces gouvernementales.